



De la part de l'Association de la communauté du Service extérieur

Mot de la direction

Welcome back ! Soyez les bienvenus ! Nous nous réjouissons de votre retour parmi nous. Si l'été est la période de la grande bousculade pour ceux qui déménagent, il est généralement calme pour l'ACSE, donc propice à l'évaluation et à la planification des nouveaux projets et des nouvelles orientations.

Le personnel est resté occupé par des détails internes et a assuré la liaison pour la direction. Ce sont ces mêmes bénévoles qui ont répondu à tous les "où", "quand", "comment" et "qui" posés par les employés en transit, les renseignant sur le logement, les écoles, les gardes d'enfants, les soins médicaux et dentaires ainsi que les services communautaires et ministériels et la vie à Ottawa en 1984.

Nous espérons que la plupart d'entre vous êtes maintenant installés et prêts à commencer cette nouvelle année. Aux Affaires extérieures elle commence à la rentrée, en septembre. Ainsi, les vacances finies et les nouvelles résolutions prises, nous reprenons la routine. De son côté, après la période d'accueil de la fin de l'été, l'ACSE est prête à s'attaquer de plus belle à ses problèmes, anciens ou nouveaux.

Activités

La famille permutante a toujours été une des grandes préoccupations de l'ACSE. Nous envisageons la possibilité d'organiser une séance sur les options qui s'offrent aux femmes en matière de planification financière, afin d'explorer les difficultés que rencontrent celles-ci dans la gestion de leurs propres ressources et les moyens d'y remédier. Il s'agit là en effet d'un problème particulier aux femmes qui, en raison de la vie de nomade qu'elles mènent dans le service extérieur doivent, soit interrompre leur emploi, soit y renoncer. Les sujets envisagés comprennent le report de l'étalement du revenu imposable, les possibilités d'investissement, les REER, les certificats de placements garantis, les actions et les bons d'épargne, le lancement d'une petite entreprise, les pensions, les pour et les contre des travaux à contrat et le meilleur parti à tirer des options bancaires.

Pour ce qui est de l'éducation préscolaire, des maternelles et des services de garde de jour, plusieurs de nos membres voudraient organiser un débat qui serait animé par des experts d'Ottawa dans ces domaines.

Avant de donner suite à ces deux

projets, nous devons nous assurer d'un nombre suffisant de participants. Si l'un ou l'autre vous intéresse, veuillez vous mettre en rapport avec le bureau.

Les pensions pour les femmes au foyer commence à susciter un certain intérêt au Canada. La situation des femmes à charge veuves ou divorcées est la plus grave. Connaissez-vous vos droits et ceux de vos enfants à charge en cas de divorce ou de décès du conjoint ? Qu'arrive-t-il si vous vous remariez ? Si ces questions vous intéressent, faites-le nous savoir.

Pour ce qui est des questions scolaires, le Comité de l'éducation de l'ACSE fait un excellent travail et, de concert avec le Centre des services à l'affectation, offre renseignements et conseils généraux dans ce domaine. Par ailleurs, vous pouvez vous procurer au bureau copie du rapport du Comité du conjoint au travail sur ses objectifs, fonctions, progrès et domaines à approfondir.

Si vous avez des enfants, assurez-vous d'avoir pour chacun d'eux un carnet de santé et de le tenir à jour. Au mois de juin dernier, 570 carnets avaient été distribués. Nous espérons que toutes les personnes à charge des employés permutants auront un carnet. Si vous n'avez pas reçu le(s) vôtre(s), demandez-les à ADTB. Ce carnet est très important pour les nourrissons (vaccins) et les enfants qui changent constamment d'école, mais il l'est encore plus pour les enfants atteints de maladie chronique ou prolongée, car il permet au médecin de trouver facilement et rapidement le diagnostic et le traitement approprié.

Nous savons que nombre d'entre vous, rentrés au Ministère ou à Ottawa cet été, ne sont pas encore installés et se sentent étrangers dans la ville. N'hésitez pas à nous appeler, et nous vous mettrons en contact avec d'autres familles de votre quartier qui ont traversé les mêmes difficultés. Le Ministère ne nous informant pas de votre existence, c'est à vous de le faire. Vous n'êtes pas seuls, appelez-nous.

Appel à l'aide

L'ACSE fait son possible pour publier tous ses documents dans les deux langues officielles et avoir un personnel bilingue. Nous avons besoin de traducteurs pour des textes courts. Si vous désirez participer plus étroitement à l'organisation de l'Association, passez au bureau ou appelez la responsable qui vous aidera à déterminer les tâches qui conviennent le mieux à vos talents (n° de tél. : 993-5729).

ADMISSIONS UNIVERSITAIRES

Nous vous rappelons que normalement après le 1^{er} mars, les divers départements et facultés des universités canadiennes n'acceptent plus les dossiers. Mais attention, le 15 novembre est parfois la date limite des facultés de médecine et de soins dentaires — ATTENTION. Vous devez envoyer votre demande d'admission, à Ontario University Application Centre (O.U.A.C.) C.P. 1328 Guelph, Ontario F1H 7P4 (tél. (519) 823-1940) qui centralise les demandes d'admission pour l'Ontario. N'oubliez pas de joindre à votre demande un chèque de \$9.00, si vous habitez le Canada et \$14.00 si vous habitez l'étranger. Vous avez le choix entre trois universités. Pour toutes les autres provinces, écrivez directement aux universités.

MODIFICATION DE LA LOI 101

La Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnelles les dispositions législatives du Québec restreignant l'éducation en anglais. Les sept juges ont convenu à l'unanimité que les clauses 72 à 88, et principalement les clauses 72 et 73 limitant l'éducation en anglais aux enfants de Québécois qui ont fait eux-mêmes leurs études dans des écoles primaires ou secondaires anglaises du Québec, contrevenaient à la Charte canadienne des droits et libertés.

Dorénavant, les enfants dont les parents (Québécois ou non) ont été instruits dans des écoles anglaises de n'importe où au Canada et les enfants qui ont déjà commencé leurs études en anglais, peuvent fréquenter l'école anglaise. Toutefois, ces clauses ne s'appliquent pas aux enfants anglophones nés à l'étranger.

Pour les enfants d'employés du Service extérieur, une autre modification s'applique désormais: selon l'article 85 du nouveau règlement, l'enfant d'un employé du service extérieur qui désire être instruit en anglais, aura sa demande presque automatiquement approuvée pour une période de cinq ans (au lieu de trois ans autrefois). La dispense pourra être prolongée d'un an mais en aucun cas ne s'appliquera pendant plus de six ans au total.

SAVIEZ-VOUS ?

- Que 25 % de la population canadienne est déjà levée à 6 h;
- que 25 % de cette même population est encore debout à 1h.